

« La carence de l'État est ... une faute de nature à engager sa responsabilité ! »

ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SANS AESH...

NOUS NE L'ACCEPTONS PAS !

En ce début d'année, nos délégués d'établissement nous transmettent des chiffres alarmants sur le manque d'AESH et nous communiquent les initiatives prises pour revendiquer les recrutements nécessaires :

A Pantin-Lolive, une pétition sur les revendications a été signée par 63 collègues. La section *Force Ouvrière* tire la sonnette d'alarme : *il y a quatre AESH, une AESH n'est pas remplacée depuis la rentrée.*

La totalité des élèves, sauf un, ayant une préconisation d'accompagnement, n'ont pas leur nombre d'heures. De plus, la plupart ont des heures d'accompagnement « mutualisées » : les AESH s'occupent de plusieurs élèves en même temps (une a en charge trois élèves dont un 6e qui ne sait pas lire !). L'emploi du temps des AESH a été considérablement alourdi. Impossible d'aider convenablement les élèves dans ces conditions ! [...] De nombreux élèves ayant une notification arrivent en cours sans accompagnant...

A Anspach-Montreuil, une pétition recueille 141 signatures des personnels et des familles. *Nous n'avons [...] plus assez d'AESH pour assurer toutes les heures de suivi dont nos élèves ont besoin. En effet, seules trois AESH-m sont à ce jour affectées au collège pour un total de 78h. Or 11 élèves ont déjà des notifications, dont 4 nécessitent à elles seuls 68h d'accompagnement. Nous n'avons donc plus que 10h pour les 7 élèves restant-es. Nous vous demandons donc d'affecter des AESH en nombre suffisant pour que toutes les heures d'accompagnement auxquelles nos élèves ont droit soient pourvues.*

Même revendication à Sellier-Livry où 70 collègues ont signé une pétition exigeant une AESH pour les 6 élèves en situation de handicap qui en sont actuellement privés : Notre déléguée précise : *« Notre AESH affectée au lycée est en arrêt maladie depuis 1 an. Actuellement, 5 élèves en situation de handicap n'ont pas d'AESH ; seul un élève en bénéficie, mais pour seulement 12h quand il lui faudrait 28h d'accompagnement. En l'absence de son AESH, cet élève en fauteuil dépend de la bonne volonté de ses camarades pour sortir et ranger ses affaires dans son sac ... »*

A Moulin-Montreuil, une collègue témoigne : *il y a 10 élèves suivis dans le bahut dont un grand nombre ne bénéficient pas de la totalité du volume horaire dû d'accompagnement. Un exemple ? Une de mes élèves, autiste, devrait être aidée pendant 21h par semaine mais bénéficie dans les faits de seulement 9h d'accompagnement.*

A Houël-Romainville, 165 parents et personnels ont signé une pétition exigeant que des AESH soient affectées sur toutes les heures notifiées (il manque 80 heures sur 120 nécessaires). Dans le courrier que nous envoyons à la DSDEN, pour soutenir les revendications de ce collège, nous développons :

Derrière ce nombre, extraordinaire, il faut imaginer les heures, chaque semaine, de désarroi pour des élèves qu'on a sortis des structures spécialisées et pour qui sont obstruées, faute d'AESH, toutes perspectives d'inclusion ; il faut imaginer les heures d'angoisse pour les familles qu'on appelle au débotté parce que leur enfant ne trouve pas, physiquement, sa place dans les cours ; il faut imaginer les heures où nos collègues doivent à la fois prendre en main, au sens propre parfois, des enfants à besoins très particuliers et mener leurs cours dans le respect des programmes ; il faut imaginer les difficultés des élèves de ces classes, à qui on ne saurait demander de se passer de l'attention et de la disponibilité de leurs professeurs.

Ces faits, nous les avons exposés dans notre déclaration liminaire lors du Comité départemental de l'Education Nationale du 13 octobre dernier, en présence du Directeur Académique et de secrétaire général de la préfecture. Le Directeur Académique s'est emporté : « *je refuse qu'on dise que nous ne mettons pas les moyens. Certes, nous avons des difficultés à répondre à toutes les notifications, mais celles-ci ne cessent d'augmenter. Et je certifie qu'il n'existe aucun élève non scolarisé par défaut d'accompagnement* » a-t-il expliqué en substance, comme si être inscrit dans un collège suffisait pour « être scolarisé » !

La DSDEN a beau jeu de protester qu'elle n'est pas passive, qu'elle n'a pas de *baguette magique* pour faire venir des AESH qui n'existent pas dans nos collèges et lycées... Que le Ministère leur donne des conditions favorables d'exercice au lieu de les *mutualiser* au sein de PIAL où elles sont amenées à changer sans cesse de plannings et d'enfants en charge ! Qu'il leur donne un vrai statut, un vrai salaire ! Qu'il augmente les conditions de rémunération dès le départ !

En ne fournissant pas aux élèves en situation de handicap les moyens de l'inclusion qu'elle prétend appeler de ses vœux, en ne pourvoyant pas aux heures d'accompagnement ou en demandant aux professeurs de les accueillir dans des classes banales déjà au maximum de leurs effectifs, Ministre, Recteur et DASEN prennent la triple responsabilité, en effet, de rendre notre enseignement de plus en plus difficile, d'empêcher aux autres collégiens et lycéens de suivre les cours dans des conditions normales, et, surtout, quoiqu'ils s'en défendent, de fermer à nos élèves les plus fragiles l'accès à l'instruction.

Or, pour reprendre les termes d'un arrêt récent du Conseil d'État, (4^e et 1^e chambres réunies le 19 juillet 2022) *le droit à l'éducation étant garanti à chacun quelles que soient les différences de situation et ... l'obligation scolaire s'appliquant à tous, les difficultés particulières que rencontrent les enfants en situation de handicap ne sauraient avoir pour effet ni de les priver de ce droit, ni de faire obstacle au respect de cette obligation ; ... il incombe à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation ... de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que ce droit et cette obligation aient, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif. Il s'ensuit que la carence de l'État à assurer effectivement le droit à l'éducation des enfants soumis à l'obligation scolaire est constitutive d'une faute de nature à engager sa responsabilité. [...]*

Nous renvoyons donc Ministre, Recteur et DASEN à leur responsabilité, y compris légale.

La nôtre ? Aider à mettre un terme à cette situation honteuse et délétère, qui nous place dans des contradictions insolubles, aider à mettre un terme à une barbarie qui s'abat sur les plus fragiles !

Partout nos délégués, avec l'AG de leur établissement, mènent bataille, par la grève comme à Eluard-Montreuil ou Monod-Noisy, par des demandes d'audience et des pétitions contre-signées par la presque totalité des collègues comme à Lolive-Pantin, Sellier-Livry, Anspach-Montreuil ou Houël-Romainville.

Ils ont raison.

Cette situation intolérable, rectorat et direction académique voudraient nous l'imposer comme un état de fait : le SNFOLC 93 appelle les collègues à multiplier les initiatives pour exiger qu'on y mette fin !

Nos revendications sont claires :

TOUTES LEURS HEURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP !

RECRUTEMENT EN MASSE D'AESH !

ABANDON DES PIAL !

UN VRAI STATUT, UN VRAI SALAIRE POUR LES AESH !

DES BAISSÉS D'EFFECTIFS POUR ACCUEILLIR LES ÉLÈVES INCLUS DANS LES CLASSES BANALES !

Le SNFOLC 93 demande audience auprès de la DSDEN 93 sur cette question particulière.

Rejoignez le SNFOLC, instrument de la revendication !